

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1649/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 65/7e L du 6 novembre 1969 de la Commission permanente de la Chambre des Députés modifiant la délibération n° 11/7e L du 7 janvier 1969 rendant obligatoire l'assurance en matière de circulation des véhicules terrestres à moteur.

n° 69-1649/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
18 novembre 1969

Numéro JO
n° 25 du 09/12/1969

Date du numéro
9 décembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 65/71, du 6 novembre 1969 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas modifiant la délibération n° 11/7e L du 7 janvier 1969 rendant obligatoire l'assurance en matière de circulation des véhicules terrestres à moteur.